

Ville du Grand-Saconnex



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du  
22 mai 2023**

20h00-23h59 : Séance publique  
Huis-clos à l'issue de la séance publique

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
  - 3.1. Communications
  - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
  - 4.1. Rapport de la commission des Finances relatif aux comptes 2022
  - 4.2. Rapport de la commission Equipements publics concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 61'620.- destiné aux travaux d'aménagement des vestiaires de la police municipale à la Ferme Sarasin
  - 4.3. Rapport de la commission Equipements publics concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 83'011.- destiné aux travaux de rénovation de la surface en parquet vertical de l'entrée et du restaurant scolaire de la Ferme Sarasin
  - 4.4. Rapport d'information de la séance du 8 mai 2023 de la commission Administration, statuts, règlements
- 5. Projets de délibérations**
  - 5.1. Approbation des comptes 2022 de la Fondation communale « Les Aînés »
  - 5.2. Approbation des comptes 2022 du pôle seniors Saconnay pour l'activité de l'exploitation de l'EMS
  - 5.3. Approbation des comptes 2022 du pôle seniors Saconnay pour l'activité du foyer de jour Maison de Saconnay
  - 5.4. Approbation des comptes 2022 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement
  - 5.5. Approbation des comptes 2022 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance
  - 5.6. Approbation des comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois
  - 5.7. Approbation des comptes 2022
  - 5.8. Approbation des crédits d'engagement complémentaires et moyens de les couvrir
  - 5.9. Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 90'000.- au crédit d'engagement cadre informatique
  - 5.10. Ouverture d'un crédit de CHF 61'620.- destiné aux travaux d'aménagement des vestiaires de la police municipale à la Ferme Sarasin

- 5.11. Ouverture d'un crédit de CHF 83'011.- destiné aux travaux de rénovation de la surface en parquet vertical de l'entrée et du restaurant scolaire de la Ferme Sarasin

**6. Propositions du Conseil administratif**

**7. Route des Nations et grands travaux**

**8. Motions**

**9. Résolutions : néant**

**10. Questions des Conseillers municipaux**

**11. Propositions des Conseillers municipaux**

- 11.1. Election des membres du bureau du Conseil municipal 2023-2024  
11.2. Autres propositions

**12. Communications et divers**

- 12.1. Agenda  
12.2. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE-STUDER (VERTS) – Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Vice-président (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) – Corinne MONNIER (GAG) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Secrétaire (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

Mme Sandra PORTIER, Maire  
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif  
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif  
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste  
Mme Florence ARFARAS, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Saïd BOUCHARB (INDÉPENDANT)  
M. Raymond CHABRY (PLR)  
M. Eric PORTIER (GAG)

-----

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2023

La Présidente annonce le décès de Mme Eliane UDRIOT, épouse de M. Georges UDRIOT et toujours présente pour aider à améliorer la vie de la Commune. L'assemblée observe une minute de silence.

La Présidente ouvre la séance publique à 20h00 et indique qu'il y a quatre modifications apportées à l'ordre du jour public (rapport 4.2, rapport 4.3, délibération 5.10 et délibération 5.11).

Mme MAMIN-TISSOT aimerait s'assurer qu'il est légal d'apporter des modifications à l'ordre du jour puisqu'il a été affiché publiquement. Ne faudrait-il pas reporter les points concernés au prochain Conseil municipal ?

M. BISE précise qu'il s'agit en fait d'une erreur de frappe suite à une décision de la commission. Il trouve formaliste le fait de voir cela comme un empêchement de voter les crédits des délibérations.

Mme MAMIN-TISSOT demande à ce que le Conseil administratif s'assure que cela est faisable. M. POMATTO n'a pas la réponse officielle. Il propose de voter les délibérations prévues et se renseignera auprès du SAFCO ensuite. Il précise que la réfection du parquet Sarasin serait repoussé d'un an, ce qui est problématique.

M. JIMAJA indique qu'il est possible de voter sans modifier l'ordre du jour mais fait remarquer dans les débats que les montants sont différents de ceux affichés.

La Présidente propose de voter les montants comme exposés au public.

M. CUDRE propose de voter cela à la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme PRUNCU CUTILE pense qu'il n'est pas nécessaire de reporter le vote, cela serait du temps perdu.

Mme MICHAUD ANSERMET et M. STEINER rejoignent M. CUDRE, l'erreur aurait dû être remarquée avant l'affichage public. Selon eux, il faut reporter les votations.

M. POMATTO indique que les délibérations en tant que telles ne sont pas publiées avant d'être votées. Il propose donc de les modifier au moment du vote.

Mme CAVALIERI ne comprend pas la nécessité de voter urgemment ce soir et est d'avis de voter les deux délibérations lors du prochain Conseil municipal.

La Présidente propose de reporter les points à modifier au prochain Conseil municipal.

M. POMATTO revient sur le fait que les travaux du parquet de la salle Sarasin seraient reportés et que cela poserait problème.

Mme RUTA indique que c'est aux membres du Conseil municipal de modifier les délibérations. M. BRADLEY la rejoint, c'est le rôle des conseillers municipaux d'expliquer les détails juridiques et techniques à la population.

Mme CAVALIERI demande à M. POMATTO si la rénovation du parquet de la salle Sarasin survivrait encore un an. M. POMATTO répond que le parquet est en piètre état, il aurait déjà dû être remplacé, mais oui cela peut attendre une année.

M. STEINER relève qu'il s'agit d'argent public et que les montants doivent être communiqués correctement. M. POMATTO répond que c'est pour cela qu'il avait proposé de modifier les montants.

La Présidente propose de voter le report au 19 juin 2023 de ces points à l'ordre du jour ainsi que les modifications des délibérations.

Départ de M. HULLIGER

Les rapports présentent ce que les commissions ont voté. Afin d'éviter tout élément perturbateur, M. POMATTO propose de modifier les deux délibérations au moment d'en discuter à l'ordre du jour lors de cette séance et ainsi rester fidèle au pilier public. Il n'y a donc pas besoin de voter maintenant.

Retour de M. HULLIGER.

Il n'y aura pas de motion orale.

La Présidente passe la parole au public qui n'a aucune question.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023**

Il n'y a pas de remarque.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

La Présidente informe des manifestations suivantes :

- 3 mai 2023 : Séance d'information publique pour le PDCom
- 6 mai 2023 : Douzième troc des plantes à la Ferme Sarasin
- 9 mai 2023 : Exposition projet Carantec
- 12 mai 2023 : Marché de Saconnay (l'association de l'échec a participé à Sacapoly, 2<sup>ème</sup> édition)
- 13 mai 2023 : Marché aux géranium

Le Vice-Président remarque qu'il était en partie présent aux mêmes manifestations.

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **3.1 Communications**

##### Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER annonce de la nouvelle secrétaire en charge du Conseil municipal, Mme Florence ARFARAS.

##### Communications de M. POMATTO

1. Sacopoly est un rallye organisé par le centre de loisirs et les élèves de 7<sup>ème</sup> avec un parcours géographique dans la Commune. C'est une très belle opération qui regroupe 140 enfants sur 42 postes organisés par l'administration communale, les associations et des privées. Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> édition.
2. Suite à la demande du Conseil municipal, dès le 23 mai 2023, un digicode sera installé sur la porte d'entrée située au parking côté ancienne école.

Concernant le document reçu de l'Association des Communes genevoises (ACG), les Conseillers municipaux ont un droit d'opposition sur les CHF 4 millions destinés à participer à la rénovation de la machinerie du Grand théâtre de Genève. C'est au Conseil municipal de décider s'il s'y oppose ou non. La Présidente reporte ce dernier point au prochain Conseil municipal.

##### Communications de M. JIMAJA

Depuis juin 2022, une station mesurant la qualité de l'air a été installée sur la Commune, afin de mesurer le taux de concentration des microparticules dans l'air. Les mesures s'arrêteront le 26 juin 2023. Les données sont consultables via ce lien : <https://www.ge.ch/campagnes-mesure-qualite-air-cours/campagne-impact-local-du-traffic-aerien-grand-saconnex>. La station de mesures avait été demandée à l'époque par les communes de la Rive droite afin que les mesures de pollutions soient effectuées. Les résultats seront bientôt communiqués.

Mme MICHAUD ANSERMET revient sur le papier reçu de l'ACG et les deux entrées en force à partir de maintenant.

#### **3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal**

Il n'y a pas de question ou de remarques.

### **4. Rapports des Commissions et des délégués**

#### **4.1 Rapport de la commission des Finances relatif aux comptes 2022**

M. SIMETH donne lecture du rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

M. EYA NCHAMA félicite le rapporteur pour ce rapport avancé et sans aucune ambiguïté.

M. VEIGA LÖFFEL demande si la revalorisation du patrimoine du Château Pictet a un impact sur les charges de transfert, par exemple la péréquation communale. M. POMATTO répond que cela n'a rien à voir avec les charges de transfert. Tous les 5 ans, les communes doivent revoir leur patrimoine financier. Le Château Pictet est au patrimoine administratif de la Commune mais n'a jamais été utilisé par la Commune. Il y a donc une plus-value.

M. VEIGA LÖFFEL demande si, via la revalorisation du revenu général de la Commune, il y aura un impact car plus de bénéfice.

M. POMELATTO répond que non, la péréquation prend en compte un calcul assez complexe, mais pas la fortune en tant que tel. M. JIMAJA le confirme.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote le rapport. **Celui-ci est approuvé par 24 oui, 0 non, 0 abstention.**

**4.2 Rapport de la commission Equipements publics concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 61'620.- destiné aux travaux d'aménagement des vestiaires de la police municipale à la Ferme Sarasin**

M. BISE donne lecture du rapport.

Il n'y a pas de prise de parole.

La Présidente met au vote le rapport. **Celui-ci est approuvé par 24 oui, 0 non, 0 abstention.**

**4.3 Rapport de la commission Equipements publics concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 83'011.- destiné aux travaux de rénovation de la surface en parquet vertical de l'entrée et du restaurant scolaire de la Ferme Sarasin**

M. BISE donne lecture du rapport.

M. STEINER est étonné du terme utilisé « parquet vertical » employé dans le rapport qui n'est pas très professionnel, il s'agirait plutôt de « parquet debout ». Il s'étonne qu'il ne soit pas possible de poncer et revernir le parquet en question. L'unanimité des commissaires est étonnante alors que, selon lui, le parquet pourrait être réparé.

M. POMATTO répond que le parquet actuel a plus de 100 ans. Deux personnes travaillant dans la construction ont trouvé que c'était prendre des risques et ont appuyé l'idée de le remplacer. Sa restauration semble impossible pour la plupart des personnes contactées, dont les délégués à la commission, il paraît logique de le changer.

Dans un souci de cohérence environnementale, M. STEINER prétend que la méthode chiffrée n'est pas la bonne. Selon lui, il ne faut pas tout enlever, mais coller les pièces qui bougent. M. POMATTO indique qu'il y a quelques années, des parties du parquet ont été recollées, ce qui a provoqué des infiltrations d'eau. La chape est à refaire.

Mme MAMIN-TISSOT relève que dans le rapport, un montant alloué de CHF 120'00.- laisse une trop grande marge de manœuvre, le devis n'est pas assez précis selon elle. Corriger les chiffres donnés par la commission équivaut à bafouer son travail.

M. STEINER revient sur les propos de M. POMATTO, selon lui, le matériau utilisé pour l'affectation des locaux pour bâtiment scolaire n'était pas le bon.

M. BISE revient sur la terminologie « vertical », et indique que le mot a été prononcé plusieurs fois au cours de la séance de commission.

La Présidente met au vote le rapport. **Celui-ci est approuvé par 14 oui, 8 non, 2 abstentions.**

**4.4 Rapport d'information de la séance du 8 mai 2023 de la commission Administration, statuts, règlements**

M. EDELENBOS donne lecture du rapport et remercie ses collègues membres de la commission, vu l'absence du Président lors de cette séance.

Il n'y a pas de prise de parole.

**5. Délibérations**

La Présidente donne la parole à M. POMATTO afin de donner une vision globale sur les comptes 2022. Les comptes sont assez problématiques car il y a une baisse importante des recettes fiscales liées aux personnes morales.

En guise de comparaison, les comptes 2021 étaient bénéfiques alors que le budget 2022 présente un résultat d'exploitation déficitaire. A noter que si une réserve n'avait pas été effectuée, le résultat aurait été plus faible. Le résultat total des comptes 2022 est positif de CHF 3'865'000.-.

L'exploitation et le ménage communal est inférieur à ce qui avait été budgété.

Concernant les charges du personnel, elles sont conformes, avec une variation de 2% liée au rattrapage de la vie chère et la question de l'ancienneté.

Les charges de biens et services tiennent la route.

Les charges de transfert ont tendance à augmenter avec un revenu d'exploitation inférieur au budget.

La baisse par rapport aux revenus fiscaux est essentiellement due au revenu des personnes morales (rattrapage sur les années précédentes). Le revenu des personnes physiques étant relativement stable.

Concernant les charges financières, elles sont principalement dues à la réévaluation de l'entier du patrimoine financier et au Château Pictet.

Le crédit complémentaire de CHF 3 millions a été utilisé dans le but de boucler des amortissements (qui diminuent). A noter que le taux d'endettement de la Commune est inférieur à 30%.

Tout cela n'empêche pas que la commune a intérêt à faire attention à la maîtrise des charges vu que les recettes ont diminué.

Les charges d'exploitation restent fidèles à 2021 et restent bien maîtrisées.

Les charges du personnel sont stables, les charges des biens et services et autre charges également. L'amortissement du patrimoine administratif se porte bien.

Les charges de transfert sont correctes, avec une variation par rapport à 2021 (le service des pompiers devenu groupement intercommunal, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, la petite enfance, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire et la contribution à la péréquation intercommunale).

A noter également une baisse de CHF 210'000.- par rapport aux rétribution versées aux communes frontalières.

M. EYA NCHAMA demande s'il est possible de calculer la diminution des impôts à la source perdue sur les frontaliers.

M. POMATTO répond que non. C'est l'État qui donne les chiffres. Mais étant donné que la rétrocession donnée est toujours identique, le taux étant plus faible, il faut en déduire que les impôts ont diminué à ce niveau.

M. EYA NCHAMA demande comment calculer la manière dont la Commune participe à la péréquation.

M. POMATTO répond que la Commune verse plus en péréquation qu'elle en bénéficie. La différence entre les deux a tendance à diminuer. A noter qu'il n'y a pas que la péréquation, qui devra être revue à un moment ou un autre. Dans les futures modifications, la Commune du Grand-Saconnex devra toucher plus.

La Présidente fait voter l'entrée en matière des 11 délibérations ayant trait aux comptes 2022 qui est **acceptée par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents.**

M. CUDRE relève que le résultat est catastrophique, car sans la réévaluation du patrimoine financier, la Commune aurait plongé de plusieurs millions. Les charges ont été maîtrisées, mais à quel prix. Le mauvais résultat vient des personnes morales. Il va falloir effectuer une réforme totale selon l'organisation de la Commune afin d'obtenir un résultat correct. Il craint l'avenir car les impôts seront probablement augmentés. Le PLR n'en veut pas.

M. EYA NCHAMA répond à M. CUDRE et à M. STEINER. Les conseillers municipaux sont responsables de la Commune. Il félicite la commission des finances pour le travail effectué afin d'arriver à cet équilibre.

MME MAMIN-TISSOT rejoint M. CUDRE et s'inquiète de la manière dont la commission des finances est arrivée aux chiffres présentés ce soir. Il va falloir comprendre pourquoi les recettes fiscales sont en chute et composer avec cela. Pour le Centre, il n'est pas question d'augmenter le centime communal si la proposition revient.

Pour M. BRADLEY, la droite gagnera chaque votation. S'il y a des voix absentes lors des votes, cela n'est pas la faute des présents. La raison va finir par l'emporter.

M. CUDRE répond que l'exemple de ce soir est flagrant.

M. POMATTO confirme les propos de M. BRADLEY. Le Canton de Genève est le Canton qui a le mois de transparence fiscale de Suisse alors qu'il y a une nécessité pour les Communes d'avoir une vision du terrain et des entreprises locales.

Concernant l'augmentation des impôts, la question de l'augmentation du centime s'est posée lorsque la Commune se demandait si elle se lançait dans l'ouverture d'une nouvelle crèche. Le centime du Grand-Saconnex est à 44 (depuis les années 90), alors que la majorité des villes tournent à autour des 45 – 46.

#### **5.1 Approbation des comptes 2022 de la Fondation communale « Les Aînés »**

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHELER donne lecture de la délibération et la



Présidente procède au vote

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

*décide*

***par 23 oui, 0 non, 0 abstentions,***

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2022 de la Fondation communale "Les Aînés".*

**5.2 Approbation des comptes 2022 du pôle seniors Saconnay pour l'activité de l'exploitation de l'EMS**

La parole n'étant pas demandée, M. SIMETH donne lecture de la délibération et la

Présidente procède au vote

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

*décide*

***par 23 oui, 0 non, 0 abstentions,***

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2022 du pôle seniors Saconnay pour l'activité de l'exploitation de l'EMS.*

**5.3 Approbation des comptes 2022 du pôle seniors Saconnay pour l'activité du foyer de jour Maison de Saconnay**

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la

Présidente procède au vote

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

*décide*

***par 23 oui, 0 non, 0 abstentions,***

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2022 du pôle seniors Saconnay pour l'activité du foyer de jour maison de Saconnay.*

**5.4 Approbation des comptes 2022 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement**

La parole n'étant pas demandée, M. SIMETH donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

**par 23 oui, 0 non, 0 abstentions,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2022 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement.*

**5.5 Approbation des comptes 2022 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance**

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

**par 23 oui, 0 non, 0 abstentions,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2022 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance.*

**5.6 Approbation des comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois**

La parole n'étant pas demandée, M. SIMETH donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

**par 23 oui, 0 non, 0 abstentions,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.*

**5.7 Approbation des comptes 2022**

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote

**DECIDE**

**Par 20 oui, 0 non, 3 abstentions,**

1. *d'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité annexés à la présente délibération,*
2. *d'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de CHF 50 261 343.35 aux charges et de CHF 53 164 210.99 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2 902 867.64. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 5 902 867.64 et résultat extraordinaire de CHF -3'000'000.00,*
3. *d'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de CHF 1 720 652.33 aux dépenses et de CHF 627 371.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1 093 281.33,*
4. *d'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 155 091 029.19,*
5. *d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de CHF 5 821 441.81 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération,*
6. *ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

**5.8 Approbation des crédits d'engagement complémentaires et moyens de les couvrir**

La parole n'étant pas demandée, M. SIMETH donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*décide*

**par 20 oui, 0 non, 3 abstentions,**

1. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 15 528.85 pour couvrir les dépassements suivants :*
  - a. *CHF 14 606.95 Abattage et la sécurisation de l'Ancienne-Route 72,*
  - b. *CHF 921.90 Incitation à la rénovation énergétique des bâtiments locatifs privés.*
2. *D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.*

**5.9 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 90'000.- au crédit d'engagement cadre informatique**

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

**par 23 oui, 0 non, 0 abstentions,**

3. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 90 000.- pour couvrir les dépenses encore à effectuer sur le crédit d'engagement cadre informatique.*
4. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 9 novembre 2020.*

**5.10 Ouverture d'un crédit de CHF 61'620.- destiné aux travaux d'aménagement des vestiaires de la police municipale à la Ferme Sarasin**

M. POMATTO demande à modifier les chiffres à CHF 61'620.-, montant indiqué sur l'affichage public.

M. BAECHLER donne lecture de la délibération modifiée et la Présidente procède au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

**par 23 oui, 0 non et 0 abstentions,**

1. *D'approuver l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 61'620.- destiné aux travaux d'aménagement des vestiaires de la police municipale à la Ferme Sarasin.*

2. *De comptabiliser cette dépense dans les comptes d'investissement, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense de CHF 61'620.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 61'20.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.*

**5.11 Ouverture d'un crédit de CHF 83'011.- destiné aux travaux de rénovation de la surface en parquet vertical de l'entrée et du restaurant scolaire de la Ferme Sarasin**

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération modifiée par rapport à l'affichage public de l'ordre du jour et la Présidente procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*décide*

**par 14 oui, 9 non et 0 abstentions,**

1. *D'approuver l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 83'011.- destiné aux travaux de rénovation des surfaces de l'entrée et du restaurant scolaire de la Ferme Sarasin.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans les comptes d'investissement, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense de CHF 83'011.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 83'011.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.*

\*\*\*\*

*Pause de 21h02 à 21h09.*

\*\*\*\*

**6. Propositions du Conseil administratif**

La Présidente passe la parole à Mme PORTIER qui rappelle la commission des équipements publics du 12 juin 2023 concernant les jeux dans les préaux d'écoles.

M. JIMAJA rappelle les ateliers de concertations qui auront lieu pour le secteur Susette, les prochains auront lieu les 1<sup>er</sup> et 17 juin 2023 (avec garde d'enfants prévue afin de permettre aux parents de participer à l'atelier).

M. POMATTO informe de la commission équipements publics du 20 juin 2023 dont le but est de monter l'état de l'avancement de l'étude sur les pratiques sportives sur la Commune et la rénovation complète du centre sportif Blanché. Le but étant d'obtenir l'aval afin de continuer les études de faisabilité.

**7. Route des Nations et grands travaux**

Route des Nations

M. JIMAJA indique que la pose de conduite au centre du tunnel en cours. Le planning est respecté. Il est prévu la fermeture du carrefour Appia du, vendredi 2 juin 2023 à 20h00 au lundi 5 juin 2023 à 5h00 et le week-end du 10 au 11 juin 2023.

Au niveau du carrefour de la Foretaille, les arrêts de bus sont terminés.

JAG

Les travaux continuent selon le planning (<https://a1-jag.ofrou.ch>).

PDZIA29

Dans sa séance du 17 mai 2023, le Conseil d'État a approuvé le plan directeur de zone industrielle et artisanale du Bois-Brûlé (PDZIA29) situé sur les Commune du Grand-Saconnex et de Bellevue.

TNGS

Concernant le TNGS, des planches d'essai en béton peuvent être observés au parking situé Place Carantec à tous moments. De plus, il y aura un reportage photographique avec montage vidéo qui seront réalisés pour garder une trace historique de la route de Ferney avant les travaux du tramway. La date retenue sera transmise en temps voulu.

**8. Motions**

Il n'y a pas de motion.

**9. Résolutions**

Il n'y a pas de résolution.

**10. Questions des Conseillers municipaux**

Mme MAMIN-TISSOT demande qui étaient les personnes qui constituaient la cellule travaillant sur le projet « Susette », et sur quel critère a été sélectionnée Mme CONCHA.

Elle trouve surprenant qu'elle soit engagée dans ce contrôle, étant donné qu'elle n'est domiciliée ni sur la Commune, ni sur le Canton.

M. JIMAJA répond que Mme CONCHA était membre de la commission de l'urbanisme de la Commune et qu'elle a été sélectionnée sur la base de ses compétences.

Mme MICHAUD ANSERMET revient sur le sujet du parquet du restaurant scolaire et sur le fait que si les travaux se font cet été, la salle du restaurant scolaire sera fermée. Par conséquent, il ne sera pas possible de louer la salle au mois de juillet et il serait bien d'avertir les personnes qui ont une réservation pour cette période.

Mme MICHAUD ANSERMET demande également si les ateliers « Susette » sont ouverts à la population.

M. POMATTO répond que la salle sera évidemment fermée lors des travaux. Il faudra voir, après le délai référendaire, avec l'entreprise mandatée pour le calendrier des travaux.

M. JIMAJA confirme que l'atelier « Susette » est ouvert à tous.

Mme PERROTIN DURET aimerait savoir comment vont faire les autorités communales pour inciter les entreprises à s'établir sur la Commune et quelles seront les activités à développer pour les retenir. Les artisans et commerçants de la route de Ferney sont éjectés. Comment faire pour les faire revenir ?

## **11. Propositions des Conseillers municipaux**

### **11.2 Autres propositions**

Concernant les concertations en lien avec le PDCom, M. VEIGA LÖFFEL demande comment toucher la jeunesse qui n'est pas représentée.

M. STEINER revient sur les comptes de la Commune et la baisse importante du nombre de personnes morales. Maintenant que la Commune a engagé une personne préposée à la promotion économique, il serait bon d'établir un bilan des revenus fiscaux des personnes morales afin d'étudier les raisons de leur départ et de faire un état des lieux afin de donner un début de travail pour cette personne.

M. POMATTO informe que le but de ce poste est d'entrer en contact, de partager, et d'organiser des séances afin d'entrer en contact avec les personnes morales. Le but est de créer un pont avec les propriétaires des locaux sur la Commune. C'est un but essentiel pour la promotion économique. Il répète qu'il n'y a pas d'accès aux déclarations fiscales des personnes morales. Un retour sera fait sans problème.

Pour M. STEINER, le but est de connaître les raisons de ces départs et d'avoir une image de la configuration de l'entreprise qui quitte le territoire de la Commune.

Mme EDELENBOS indique que sur la route de Colovrex, en venant de la Mairie, la piste cyclable s'arrête brusquement et n'est pas bien marquée avec le trottoir. Elle propose de peindre cette partie en jaune afin de bien séparer les deux et d'éviter des accidents.

M. JIMAJA demande où cela se trouve exactement. Mme EDELENBOS répond que c'est après le pont qui traverse l'autoroute. M. JIMAJA indique que cela sera fait, mais précise que les cyclistes doivent faire attention lorsque la piste cyclable s'arrête sur un obstacle et reprend après.

**11.1 Election des membres du bureau du Conseil municipal 2023-2024**

Election du/de la Président-e

Mme MONNIER propose la candidature de M. BAECHLER.

Mme RUTA et Mme TISSOT-BUCHOUX sont désignées scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- Bulletins délivrés : 24
- Bulletins rentrés : 24
- Bulletins non-valables ou blancs : 9
- Bulletins valables : 15
- Majorité absolue : 13

**M. BAECHLER est élue Présidente avec 15 voix.**

Election du/de la Vice-président-e

M. EYA NCHAMA propose la candidature de M. SIMETH.

Mme MONNIER et M. PRIETO sont désignés scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- Bulletins délivrés : 24
- Bulletins rentrés : 24
- Bulletins non-valables ou blancs : 3
- Bulletins valables : 21
- Majorité absolue : 13

**M. SIMETH est élu Vice-président avec 21 voix.**

Election du/de la Secrétaire

M. BRADLEY propose la candidature de Mme VONLANTHEN.

Mme MAMIN-TISSOT et M. EYA NCHAMA sont désignés scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- Bulletins délivrés : 24
- Bulletins rentrés : 24
- Bulletins non-valables ou blancs : 10
- Bulletins valables : 14
- Majorité absolue : 13

**M. SIMETH est élu Secrétaire avec 14 voix.**

La Présidente félicite le nouveau bureau du Conseil municipal.



**12. Communications et divers**

**12.1 Agenda**

M. POMATTO informe de la soirée officielle séjour enfants de Ragovita. Il remercie les conseillers municipaux de s'inscrire afin de connaître le nombre de repas à prévoir.

La Présidente rappelle que les marchés authentiques de Saconnay redémarrent.

**12.2 Autres communications / Remarques**

M. EYA NCHAMA félicite Mme GIROD pour sa présidence multiculturelle.

La Présidente remercie le Secrétaire et le Vice-Président.

Le Vice-Président remercie tout le monde.

*La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance publique à 22h57.*

Le Secrétaire

Yann Simeth

La Présidente

Peta Girod